



## 1 OBJET

Ce mode opératoire décrit l'organisation du transport d'échantillon biologique entre +2°C et +8°C au CHU de Tours.

L'ABC fournit un matériel qualifié, identifié pour chaque UF, et en fonction de ses besoins.

## 2 RESPONSABILITÉS

Le mode opératoire est applicable par l'ensemble du personnel des services de soins et du LBM.

## 3 MÉTHODOLOGIE

### 3.1 Responsabilité des services de soins

Les services de soins, pour assurer le transport d'échantillon entre +2°C et +8°C, doivent utiliser des trousse réfrigérantes fournies avec 2 accumulateurs de froid souples (ou plaques eutectiques) pour générer les conditions de froid et un tube protecteur pour protéger l'échantillon des accumulateurs congelés. Les trousse ont été qualifiées par le LBM dans ces conditions d'utilisation.

**Tout contenant autre que les trousse réfrigérantes ne sera pas retourné dans le service**

*Rappel : Les contenants plastiques à bouchons bleus sont réservés pour le transport des échantillons à 37°C*

Le mode d'emploi suivant figure sur une étiquette collée sur la trousse :

- 1) **Congeler les 2 accumulateurs pendant au moins 12H**
- 2) **Avant de réaliser le prélèvement**, les installer dans les espaces latéraux et fermer la trousse
- 3) **Prélever** et placer **l'échantillon identifié dans le tube protecteur** puis l'ensemble dans l'espace central
- 4) **Fermer l'espace central et la trousse**
- 5) Placer la trousse dans une **pochette et la sceller (pochette de couleur si urgence)**
- 6) Joindre le bon de demande d'examen dans la partie réservée à cet effet
- 7) **Transférer aussitôt la trousse dans la zone de dépôt**

Le service de soin, au départ et au retour de la trousse :

- Au départ : Vérifier que la trousse\* est équipée des 2 accumulateurs\* adaptés et congelés et du tube protecteur\*
- Au retour : Vérifier la présence éventuelle d'une étiquette d'alerte et remettre la trousse en conformité\*
- Au retour : Placer les 2 accumulateurs au congélateur pendant au moins 12H.

*\*Si ce matériel manque, appeler les techniciens de l'ABC au 7.71.32 pour remplacement.*

### 3.2 Responsabilité des structures /UF du LBM

La structure/UF du LBM qui va traiter la demande, vérifie la conformité du transport par rapport à ses dispositions internes.

Si le transport n'est pas conforme :

- La non-conformité est enregistrée et ainsi tracée sur les CR et le DPP (Dans la catégorie « Conditions d'acheminement » : «Contenant réfrigéré non-conforme »)
- Une étiquette d'alerte (référence LBM B DE067) est collée sur la pochette pour l'information du service de soins qui devra remettre la trousse en conformité

### 3.3 Responsabilité de l'ABC

Le personnel de l'ABC est chargé de :

- Gérer le stock des trousse réfrigérantes, des accumulateurs de froids et des tubes protecteurs

- Remplacer les trousse réfrigérantes, les accumulateurs de froids et les tubes protecteurs :
    - Si constat à réception d'envois extérieurs de non-conformité
    - Si appel au 7 7132 du service de soins (ou de la structure/UF), ou mail à [abc@chu-tours.fr](mailto:abc@chu-tours.fr).
-